



DEPARTEMENT  
MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT  
NANCY  
CANTON  
POMPEY

**PROCES-VERBAL**  
**des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 31 janvier 2006**

Le 31 janvier 2006, à 20h30, le conseil municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 27 janvier 2006 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 27 janvier 2006.

**Etaient présents** : Edith CEGLARZ, **Maire**, Pascal BEAU, Laurent KOBLER, Christine MALGLAIVE, François SAUVAGE, **Adjoints**, Jean Pierre LEONARDI, Joëlle JEANDEL KLEIN, Didier LEONARDI, Hervé TATON, **Conseillers Municipaux**, **Absents non excusés**, Anne SCHARFF, Fabrice DELEYS, Jean Luc ERB, Jacques MILLEY, Claude MAROT  
**Présents** : 9                      **Votants** : 9

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 janvier 2006, il est prévu que, conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, il sera pris une délibération quelque soit le nombre des membres présents à la séance.

### Désignation du secrétaire de séance

---

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Monsieur Laurent KOBLER, comme secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2005
- 2 Compte rendu des décisions
- 3 Programme d'aménagement de la forêt de Saizerais
- 4 Participation pour voirie et réseaux Route de Villers en Haye -  
Modification de la délibération n° 10 du 9 novembre 2005
- 5 Délibération n° 3 du 9 novembre 2005 à rapporter - Fonds de concours de la Communauté de  
Communes du Bassin de Pompey
- 6 Dotation Globale d'Equipement – Demande de subvention
- 7 Modification des charges locatives des appartements communaux
- 8 Contrat Temps libres élargi – Avenant n° 3 de renouvellement
- 9 Rétrocession des voiries de la copropriété Toulaire – Confirmation de cession
- 10 Avenant n° 2 à la convention de mandat passé avec la SODEVAM
- 11 Photocopies des photos de classes - Fixation de tarifs
- 12 Opération Programmée d'Amélioration des Vergers (OPAV)
- 13 Inscription des sentiers de randonnée au P.D.I.P.R.

### 1 Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2005

---

Didier LEONARDI fait remarquer que Fabrice DELEYS n'est pas noté dans les absents.  
Après avoir pris note de la remarque de Monsieur Didier LEONARDI, le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 novembre 2005 est adopté à l'unanimité.

### 2 Compte rendu des décisions

---

Décisions prises en vertu des délibérations du 25 juillet et 25 octobre 2001 et de l'article L.2122-22 du code des collectivités territoriales :

- Décision 2005-20 : non usage du droit de préemption concernant un bien sis à Saizerais, rue des Roses,  
Décision 2005-21 : non usage du droit de préemption concernant un bien sis à Saizerais, 106B Avenue Le Gloan,  
Décision 2005-22 : non usage du droit de préemption concernant un terrain sis à Saizerais, lieu dit « Croix de Mission »,  
Décision 2006-01 : non usage du droit de préemption concernant un terrain sis à Saizerais, rue des Roses.

### **Le conseil municipal prend acte des décisions.**

## **3 Aménagement de la forêt de Saizerais - Présentation du programme**

---

(Rapporteur : Didier LEONARDI)

Dans le cadre du programme d'aménagement de la forêt de Saizerais, l'Office National des Forêts a proposé 3 options d'aménagement. Par délibération en date du 19 septembre 2005 le conseil municipal a choisi l'option C avec une plantation claire pour le programme 2006-2020.

Messieurs ANDRE et RIESS de l'Office National des Forêts ont exposé le jeudi 26 janvier 2006 aux élus présents (convoqués dans le cadre du Conseil Municipal prévu le même jour à 19h30 mais pour lequel le quorum n'a pas été atteint) le programme d'actions d'aménagement de la forêt en fonction de l'option choisie.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité**

**APPROUVE** le programme proposé pour l'aménagement de forêt pour les années 2006 à 2020,  
**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux budgets,  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **4 Participation pour voirie et réseaux Route de Villers en Haye - Modification de la délibération n° 10 du 9 novembre 2005**

---

Reportée.

## **5 Délibération n ° 3 du 9 novembre 2005 à rapporter - Fonds de concours de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey**

---

Sans objet.

## **6 Dotation Globale d'Equipement – Demande de subvention**

---

(Rapporteur : François SAUVAGE)

En 2002, la commune a signé une convention de partenariat avec La Poste pour maintenir l'activité postale sur la commune. Cette convention a été renouvelée en 2005. Afin d'offrir aux utilisateurs le meilleur accueil possible, il est proposé d'intégrer le bureau de l'agence postale communale à l'accueil de la mairie. Les travaux sont estimés à 70.081 euro TTC (58.596,15 euro HT). Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 20 à 30 % dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement de l'Etat.

*Madame Joëlle JEANDEL KLEIN précise qu'elle est d'accord sur le principe de réaménager l'accueil de La Poste, mais souhaite que le budget du projet soit revu à la baisse.*

*François SAUVAGE précise qu'il est prévu dans l'estimation le changement de toutes les huisseries métallique. Il a été fait appel à un architecte pour constituer le dossier de demande de subvention et pour se rendre compte des possibilités d'aménagement. L'estimation est large et le montant des travaux sera moindre.*

*Madame le Maire précise qu'une attention toute particulière sera apportée à l'aménagement pour que la confidentialité liée aux activités de La Poste soit assurée.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité**

- DECIDE** l'exécution des travaux d'intégration de l'agence postale à l'accueil de la mairie,  
**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement et de toutes autres organismes susceptible de subventionner l'opération,  
**S'ENGAGE** à prévoir les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2006

**7 Modification des charges locatives des appartements communaux**

---

(Rapporteur : Pascal BEAU)

Par délibération en date du 25 juillet 2001, le conseil municipal a fixé à 76,22 euro par mois le montant des avances sur charges locatives pour l'appartement de type F4 et à 60,98 euros par mois pour l'appartement type F3. Les charges sont composées des ordures ménagères, de la consommation d'eau et du fioul domestique.

Suite au changement des chaufferies et au passage au gaz, il n'y a plus d'achat de fioul domestique et les consommations de gaz sont facturées directement au locataire par GDF. Il y a donc lieu de revoir le montant des avances sur charges.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité**

- FIXE** à 23 euro le montant des avances sur charges locatives pour l'appartement de type F4,  
**FIXE** à 15 euro le montant des avances sur charges locatives pour l'appartement de type F3.

**8 Contrat Temps Libre élargi – Avenant n° 3 de renouvellement**

---

(Rapporteur : Christine MALGLAIVE)

Le Contrat Temps Libre signé avec la Caisse d'Allocations Familiales a pour objet de favoriser et développer les actions de loisirs et de temps libres des enfants pour la tranche 6-16 ans, élargi en 2003 à la tranche enfance 0-3 ans (ce qui a permis d'englober le contrat enfance) et à la tranche 16-18 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le contrat a été élaboré en 1998 pour une période de 3 années et a été renouvelé une première fois en 2002 pour les années 2002-2003-2004.

L'avenant n°3 concerne un renouvellement pour les années 2005-2006-2007. Les objectifs du schéma de développement étant atteints, la CAF propose, après examen du bilan élaboré par l'animateur qui coordonne le contrat, de renouveler le contrat pour une période de trois ans.

Il permet le financement du résiduel communal sur toutes les actions de loisirs, sorties ou activités comme : ski, atelier cinéma... mais aussi sur tous les domaines périscolaires (garderie, CLSH...) où l'investissement communal n'est pas moindre. Son taux de remboursement est de 60% du résiduel rapporté au prorata du taux de ressortissants du régime général de 89%.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n° 3 au Contrat Temps Libres élargi passé avec la Caisse d'Allocations familiales.

**9 Rétrocession des voiries de la copropriété Toulaire – Confirmation de cession**

---

(Rapporteur : Madame le Maire)

Par délibération en date du 7 juillet 2005 le conseil municipal a approuvé la rétrocession à la commune des parcelles de voirie de la résidence Toulaire sur présentation d'un projet d'acte notarié.

Après mise au point avec le notaire, l'acte est confirmé pour la parcelle voirie AH n° 4 et complété par les parcelles AH n° 39, AH N°46 et AH n° 52 qui seront rétrocédées gratuitement à la Commune de Saizerais.

**Le conseil municipal prend acte de cette rétrocession.**

**10 Avenant n° 2 à la convention de mandat passée avec la SODEVAM**

---

(Rapporteur : Pascal BEAU)

Une convention de mandat en date du 7 novembre 1997 a été signée avec la Société de Développement et d'Aménagement (SODEVAM) dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement Les Vignes.

Un premier avenant a été signé le 16 juin 1999 pour entériner l'élargissement du périmètre de l'opération et prolonger la durée de la convention jusqu'au 22 mars 2005.

Les travaux des tranches 4, 4bis, 5 et 5 bis sont terminés. Afin de régulariser la situation et de conclure l'opération d'aménagement du lotissement (paiement des factures), il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer un deuxième avenant pour prolonger la convention de mandat jusqu'au 30 juin 2006.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de mandat passée avec la SODEVAM.

**11 Photocopies des photos de classes - Fixation de tarifs**

---

(Rapporteur : Christine MALGLAIVE)

Des photos de classe des écoles de Saizerais ont été exposées pour les vœux de Madame le Maire et sont actuellement exposées salle du conseil à la mairie. Suite à de nombreuses demandes de personnes souhaitant avoir un exemplaire des photos, il est proposé d'en vendre des copies en couleurs. Les photocopies couleurs seront réalisées chez un professionnel.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

**FIXE** à 1 euro le tarif de la photocopie couleur pour la reproduction des photos de classes antérieures à l'année scolaire 2005/2006 exposées en mairie.

**12 Opération Programmée d'Amélioration des Vergers (OPAV)**

---

(Rapporteur : Pascal BEAU)

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a décidé de solliciter des subventions pour la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration des Vergers. Cette Opération comprend des projets communaux et en particulier un projet sur la commune de Saizerais.

La Région Lorraine, le Conseil Général, la D.I.R.E.N demandent un engagement communal sur la réalisation des projets prévus sur la commune afin de présenter le dossier.

Un avis favorable avait été donné lors de la réunion de travail du 18 novembre 2004.

*Pascal BEAU précise qu'en 2004, à la demande de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, un état des lieux a été réalisé par le Réseau Régional Verger dans l'objectif d'engager une politique volontariste autour des vergers. A la suite de ce diagnostic, il a été proposé un projet qui pourrait être mis en place sur la commune.*

*Pascal BEAU présente le projet proposé en 2004.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

**ACCEPTE** le principe de l'O.P.A.V.,  
**ENGAGE** à réaliser les opérations communales prévues dans le diagnostic ou des opérations similaires,  
**S'ENGAGE** à préserver et entretenir les arbres fruitiers mis en place sur des espaces non constructibles des terrains communaux mis à disposition,  
**S'ENGAGE** à inscrire aux budgets de la commune les sommes correspondantes à la part de la commune sur cette opération.

**13 Inscription des sentiers de randonnée au P.D.I.P.R.**

---

(Rapporteur : Joëlle JEANDEL KLEIN)

Une délibération en date du 25 septembre 1998 avait approuvé un plan de randonnée pédestre et équestre sur la commune.

La Fédération Française de Randonnée remet à jour l'itinéraire de Grande Randonnée Metz – Nancy. Pour valider et confirmer le tracé de l'itinéraire, il est nécessaire qu'elle obtienne l'autorisation des propriétaires des chemins empruntés et les inscrive au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Pour les tronçons de sentiers empruntant le domaine public et privé de la commune, il est nécessaire de délibérer pour accepter le plan de Randonnée pédestre, équestre et VTT tel qu'il concerne la commune.

*Madame le Maire précise que le tracé n'a pas changé depuis 1998.*

*Madame Joëlle JEANDEL KLEIN précise qu'il sera proposé à un prochain conseil municipal l'inscription au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée les circuits mis en place par OXYGENE en collaboration avec la commune.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

- DECIDE** de ne pas aliéner les sentiers et pistes inscrits au plan, sur les voies communales et les chemins ruraux désignés sur la fiche ci-jointe,
- DECIDE** de ne pas les interrompre par des clôtures,
- ACCEPTE** un éventuel balisage conforme à celui défini par la Charte Départementale,
- DECIDE** de prévoir le maintien ou le rétablissement de la continuité des sentiers et pistes, sur les voies communales et chemins ruraux lors des opérations d'aménagement foncier et opérations foncières. Le conseil municipal s'engage à en informer le Conseil Général,
- S'ENGAGE** à avertir les Présidents des Fédérations de chasse locales de la création des dits itinéraires (équestres, pédestres ou VTT).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22 h 00.

La présidente de séance  
Edith CEGLARZ

Le secrétaire de séance  
Laurent KOBLER